

# Règlement intérieur

## Crux Club Nogent Escalade

### Saison 2018/2019

---

#### Préalable

- Le règlement intérieur est complémentaire aux statuts de l'association Crux Club Nogent Escalade. Il peut être modifié à tout moment par le Comité Directeur et ratifié par l'Assemblée Générale ordinaire la plus proche.
- Ce règlement ne se substitue pas à celui décrété par la Mairie pour l'utilisation de la Structure Artificielle d'Escalade (S.A.E.), il le complète en précisant l'organisation du club au niveau de la pratique de l'escalade.
- Il est rappelé aux adhérents que les responsables du Crux Club Nogent Escalade sont des bénévoles.

#### Le bureau, le comité directeur, les membres honoraires

- Le bureau : Nicolas Grousset, président – Etienne Viollet, secrétaire – Élise Bougault, trésorière
- Le comité directeur : Nicolas Grousset, président – Etienne Viollet, secrétaire – Élise Bougault, trésorière
- Les membres honoraires : Adrien Aupetit

#### Adhésion

- L'adhésion au club d'escalade et Montagne Le Crux Club Nogent Escalade implique le respect de ce Règlement Intérieur et des règles de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME).
- L'accès au mur d'escalade et la participation aux activités du club sont uniquement réservés aux membres du club à jour de leur cotisation, titulaires de la licence assurance fédérale et ayant fourni un certificat médical. L'accès est aussi possible aux personnes s'étant acquittées des frais d'une licence "découverte" FFME (dans la limite de 3 licences).  
Lors des séances, des contrôles pourront être effectués par l'encadrement et les responsables du club.
- Les encadrants et les responsables du club doivent s'acquitter du coût de leur adhésion.

- L'adhésion (hors licence et assurance FFME) est gratuite pour les 3 membres du bureau du club Le Crux Club Nogent Escalade ainsi que pour remercier d'autres personnes ayant particulièrement donné de leur temps et énergie au club. La liste de ces personnes est décidée par le comité directeur.

## Encadrement

- Les encadrants sont des personnes disposant d'un diplôme fédéral ou désignées compétentes par le président du club.

## Utilisation de la S.A.E.

- Le passage au vestiaire est obligatoire.
- Il est interdit d'utiliser son téléphone mobile le long du mur d'escalade.
- Il est interdit de grimper torse nu.
- Lors de la fin de séance d'escalade, les grimpeurs doivent également aider à ranger le matériel d'escalade, lover les cordes, etc....

## Règles de sécurité S.A.E. - Consignes et recommandations

- Les adhérents s'engagent à respecter les instructions de l'encadrement en charge de la séance d'escalade.
- Le nombre de grimpeurs sur le mur simultanément ne doit pas dépasser **18 personnes** encordées. Il ne doit pas y avoir plus d'un grimpeur par relais.
- Les responsables du club peuvent prendre la décision de refuser ou d'interdire l'accès aux murs d'escalade temporairement ou définitivement à toute personne ne respectant pas ce règlement, sans qu'aucun remboursement ne soit envisageable.
- Le grimpeur autonome est une personne maîtrisant les points suivants (les épreuves de VOIES et de BLOC validées par un initiateur du club et la maîtrise des BONNES PRATIQUES) :

### EPREUVE VOIES

- Je m'équipe, m'encorde avec un nœud de huit et un double nœud d'arrêt.
- Je prépare ma corde et sécurise son extrémité libre.
- J'enchaîne, une voie d'escalade, après plusieurs essais si nécessaire (de niveau 4b en tête).
- J'assure avec vigilance le grimpeur de tête.
- J'installe mon frein, le positionne et verrouille le mousqueton de sécurité sur mon pontet.
- Je sais utiliser mon frein d'assurage à la montée et à la descente du grimpeur.
- Je bloque mon partenaire si besoin.
- Je sais communiquer avec mon partenaire en utilisant le bon vocabulaire.

### EPREUVE BLOC

- Je sollicite un pareur expérimenté si nécessaire.
- J'enchaîne un passage de bloc après travail si nécessaire (de niveau 3a).
- Je pare un grimpeur lors de son test.

#### BONNES PRATIQUES

- Je ne stationne pas au pied des blocs ou du mur.
  - Je respecte les règles et les autres.
  - Je reste concentré quand je réalise un point clé de sécurité même quand on essaie de me distraire.
  - Je contrôle tout, bien et à deux et j'attends le feu vert de l'initiateur pour démarrer.
  - Je love une corde.
  - Je ne porte de pas Crocs aux pieds
- 
- L'usage du nœud de huit avec un double nœud d'arrêt pour s'encorder est obligatoire. Il est recommandé de prendre l'habitude de faire un nœud en bout de corde.
  - Le grimpeur (en-tête) doit passer impérativement la corde dans les 2 mousquetons des relais.
  - Il est interdit de grimper non assuré au-dessus de la deuxième dégaine.
  - L'assurage doit se faire au plus près du mur sans dépasser la ligne rouge sur les tapis.
  - Nous recommandons l'utilisation de la magnésie en boule ou liquide. La magnésie en poudre doit être utilisée par parcimonie de façon à ne pas encrasser les prises. Les grimpeurs responsables de dégât avec la magnésie devront se charger du nettoyage.

### Sorties et stages (escalade et montagne)

- Lors d'une sortie montagne ou escalade :
  - *L'organisateur* est un membre du Crux Club Nogent Escalade, délégué par le président ;
  - *L'encadrant* est un membre du Crux Club Nogent Escalade ou un professionnel extérieur ; il dispose des diplômes fédéraux ou professionnels requis (initiateurs d'escalade en falaise ou montagne par exemple).
  - En cas de plusieurs encadrants, l'organisateur (encadrant ou non) remplit la fonction de *directeur de stage*. Il est le responsable de la sortie.
- Les sorties d'escalade ou de montagne sont proposées par des organisateurs du Crux Club Nogent Escalade au comité directeur, approuvées par celui-ci en fonction du budget disponible. La planification est faite annuellement, puis ré-évaluée en fonction des propositions et du budget restant.
- L'organisateur de la sortie doit déposer auprès du président de l'association le formulaire "Projet de sortie escalade/montagne" ainsi que le descriptif et le budget de la sortie au moins 2 semaines avant la sortie. Le budget de la sortie doit faire apparaître la partie payée

par les participants et celle payée par l'association. Une copie du décompte final de la sortie présenté au trésorier pour paiement est remise également au président. L'ensemble des décomptes est présenté lors d'une réunion du comité directeur.

- L'organisateur de la sortie doit déposer, pour validation et accord, auprès du président de l'association une description précise du projet de sortie escalade/montagne (Fiche projet) ainsi que le budget de la sortie avant de proposer la sortie aux adhérents.
  - Cette fiche projet doit détailler l'ensemble du stage : noms des encadrants, participation d'un encadrant extérieur, nombre de participants dont les mineurs, lieux d'hébergement, falaises d'escalade, nombre de longueurs de corde, activités (escalade, randonnée, piscine, etc.).
  - Le budget de la sortie doit faire apparaître l'estimation de la partie payée par les participants et de celle payée par l'association.
  - Cette fiche projet est contractuelle après accord du président.
  - La fiche doit être communiquée aux participants à la sortie (et aux parents pour les mineurs).
  - Cette fiche contractuelle peut toutefois être modifiée en cours de stage pour assurer une meilleure sécurité des participants (modification des itinéraires en montagne, etc.). Le président en est alors informé si les moyens de communication le permettent.
  - En cas d'incident significatif survenant pendant le stage (accident, blessure, conflit ...), le président est informé dès que possible.
  - Après la sortie, un bilan est fait oralement avec le président.
  - Une copie du décompte final de la sortie est présentée au trésorier pour paiement et est remise au président.
  - Le bilan et l'ensemble des décomptes sont présentés lors d'une réunion du comité directeur.
- Les frais engagés (transport, hébergement, repas, stages, etc..) sont partagés à parts égales entre les participants.
- En cas de sortie montagne ou escalade sous la *responsabilité d'un membre du Crux Club Nogent Escalade* (en absence d'encadrant extérieur), le Crux Club Nogent Escalade prend en charge la quote-part de l'encadrant du Crux Club Nogent Escalade correspondant à l'ensemble de la sortie (transport, hébergement, repas, stages, etc..).
- Lorsqu'il n'y a pas d'encadrant Crux Club Nogent Escalade compétent, le Crux Club Nogent Escalade prend en charge une journée guide par personne sur la durée du stage.
- Les sorties d'escalade encadrées par un initiateur SNE doivent se limiter à une seule longueur de corde et ce autant pour les adultes que pour les mineurs.
- Les sorties alpinismes, de randonnées glacière et de cascade de glace s'adressent uniquement aux adultes.

- Un acompte sur la participation financière des sorties sera perçu auprès des participants lors de la réservation par l'organisateur de la sortie.
- En cas d'empêchement, les participants sont tenus de prévenir l'organisateur de la sortie dans un délai de 10 jours avant le départ. Dans le cas contraire, sauf cas de force majeure, l'acompte ne sera pas restitué.
- Pour les sorties montagne, la décision d'annuler ou non la sortie peut être prise à une date proche du départ (après consultation de la météo). Les acomptes versés seront restitués hors frais non récupérables (arrhes de réservation, billets de train, etc.).
- Tout participant doit se conformer aux directives du responsable de la sortie.

### **Activités ou sorties ouvertes à la famille et aux amis des adhérents**

- Lors des séances du dimanche ou de sortie ouvertes à la famille ou aux amis des adhérents il est recommandé aux personnes désireuses de s'initier à l'escalade de prendre une licence "découverte" FFME. Les personnes non désireuses de prendre une licence découverte devront signer une décharge. Lors de ces manifestations les enfants (non adhérents) demeurent sous la responsabilité de leurs parents.
- En cas de covoiturage, les participants partagent les frais de déplacement avec le conducteur.

### **Formations**

- Les formations escalade et montagne sont prises en accord avec les responsables du club. Les formations sont prises en charge par Le Crux Club Nogent Escalade.
- Le Comité Directeur effectue le choix des adhérents en fonction des services rendus ou à rendre au club par l'intéressé. En contrepartie, l'adhérent bénéficiaire de la formation signera une convention pour un engagement moral de bénévolat envers le club sur une durée limitée.

### **Compétition**

- Le club prend en charge les frais d'inscription pour les compétitions FFME comptant pour les championnats de France ainsi que pour celles se déroulant en Ile-de-France. Les frais du "coach" seront pris en charge par le Crux Club Nogent Escalade lorsqu'il accompagnera des compétiteurs à ces compétitions.
- Le transport est à la charge du compétiteur. En cas de covoiturage, les participants partagent les frais de déplacement avec le conducteur. Les frais du coach sont pris en charge par le Crux Club Nogent Escalade. Exceptionnellement, et par décision du comité directeur, une partie du coût du transport peut-être pris en charge par le club pour les compétitions se déroulant dans les régions éloignées de l'Ile-de-France. Le remboursement est effectif sur présentation de justificatifs.
- Le Crux Club Nogent Escalade encourage chacun des adhérents à participer à au moins une compétition.

## Le matériel

- Sur la S.A.E., le matériel d'escalade, excepté les chaussons, peut-être prêté par le club.
- Les grimpeurs doivent prendre le plus grand soin du matériel mis à leur disposition et signaler tout défaut sur celui-ci. Il est obligatoire de signaler la survenue d'une chute importante avec une corde prêtée par le club.
  - C'est pourquoi la gravité de la chute n'est pas essentiellement due à sa longueur mais à sa force, c'est à dire au rapport entre celle ci et la longueur de corde déployée pour l'amortir. Soit  $L_c$  = la longueur de la chute et  $L$  : la longueur de corde déployée entre vous et votre second, le facteur de chute =  $L_c/L$  Plus le résultat est proche de 2, plus la chute est dangereuse.
  - Dangereuse pour le matériel qui risque de lâcher s'il est soumis à plusieurs "facteur 2" mais surtout pour vous : Le choc risque d'être violent.
  - Le facteur de chute peut même être supérieur à 2. C'est notamment le cas de ces inconscients qui pratiquent la via ferrata avec une longe statique sans être encordés. Le risque de voir éclater le baudrier ou le mousqueton de sécurité est largement décuplé (le nombre d'accidents de ce type est déjà impressionnant). En effet, la longueur de la chute entre deux points peut être de 10 mètres alors que la longe mesure en général 1m50 : soit un facteur chute de  $10/1,5 = 6,66$ , peu de chance d'en sortir indemne. C'est pourquoi pour la via ferrata des amortisseurs de chute ont été développés afin de réduire le force la chute.

Chacun est responsable du matériel prêté par le club. En cas de perte ou détérioration suite à une utilisation inappropriée il pourra être demandé à l'adhérent le remboursement du matériel.

- Le matériel collectif du club est conforme aux normes en vigueur. Celui-ci est consigné dans le registre EPI.
- L'équipement personnel doit être en bon état et conforme aux normes en vigueurs. Les adhérents doivent vérifier l'état de leur équipement personnel.

## Divers

- La pratique de la montagne et de l'escalade implique un respect des autres pratiquants, de l'environnement et du matériel aussi bien dans la S.A.E. qu'en terrain naturel.
- Les photos et vidéos prises lors de l'activité d'escalade et des sports de montagne sont susceptibles d'être affichées et/ou mises en ligne au travers du site Internet du club.

Le Comité Directeur